

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lanchantin, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Aurélie COLLIBEAUX-VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Esther BEUVE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Alain EUCES qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, M. Manoël DUDOUIT

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 5 septembre 2024

Date d'affichage : 26 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Délib. n°2024-059 : Amendes de police 2024 - modification de la demande de subvention

Par délibération du 04/04/2024, la commune a approuvé la demande de subvention au titre des Amendes de police 2024 gérées par le Département de la Manche. Le dossier portait sur divers travaux de sécurisation du réseau routier :

- Création d'une écluse dans le bourg de Mesnil-Raoult (RD 259)
- Création d'une voie douce entre le lieudit La Bessinière et le bourg de Mesnil-Raoult (RD 259)
- Sécurisation de l'entrée de ville route de Giéville (RD 86)

Avec l'accord du Département, il est proposé de réajuster le contenu des opérations envisagées.

Le nouveau programme de travaux comprend :

- **Plateau surélevé dans le bourg de Mesnil-Raoult (RD 259) :** l'expérimentation d'une écluse s'est avérée non concluante pour réduire la vitesse. La solution du plateau surélevé est retenue à la place.
- **Liaison douce Bessinière / bourg de Mesnil-Raoult :** création d'une voie verte de 1,5 m de large sur 160 ml dans le champ agricole voisin afin de relier le lieudit au bourg de Mesnil-Raoult (*projet inchangé*).
- **Route de Giéville (RD 86) :** deux plateaux surélevés sont envisagés (en lieu et place d'écluses ou de coussins berlinois) :
 - L'un près de l'entrée de l'usine pour sécuriser le passage piéton existant
 - L'autre en entrée de ville juste avant la sortie parking en venant de Giéville
- **Plateau surélevé Route du Focq :** en remplacement de coussins berlinois jugés trop bruyants (*nouveauté*)

Objectifs :

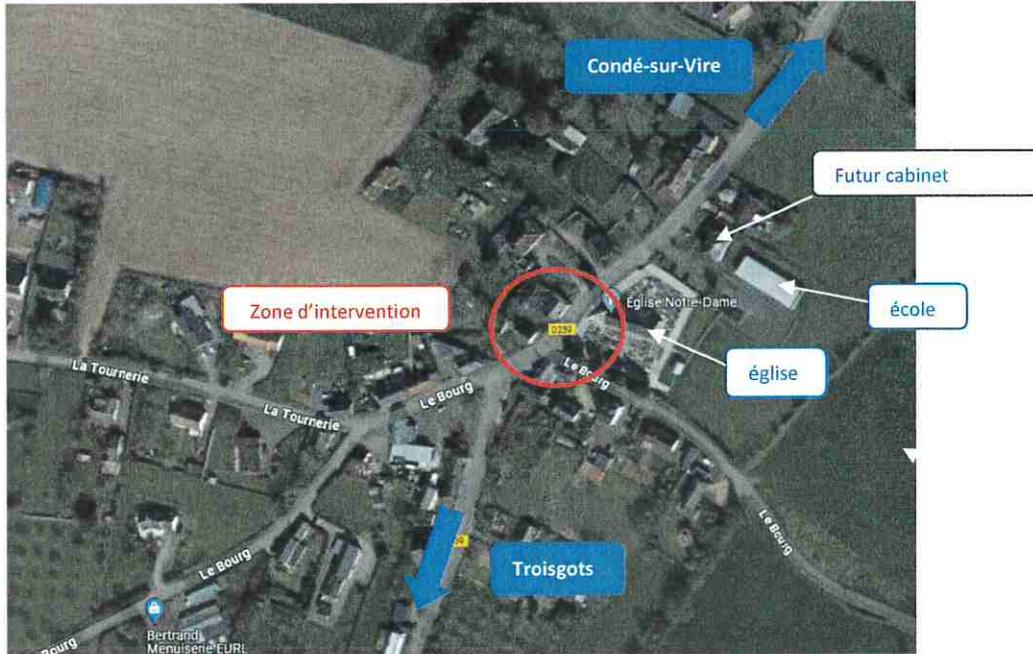
- 1) Réduire la vitesse des véhicules et limiter les risques d'incivilités
- 2) Garantir la sécurité des traversées et continuités piétonnes

Coût révisé de l'opération : 43 296 € HT (au lieu de 32 862,86 €)

- Subvention sollicitée : 12 988,80 € (30 % du coût HT plafonné à 46 000 € HT)

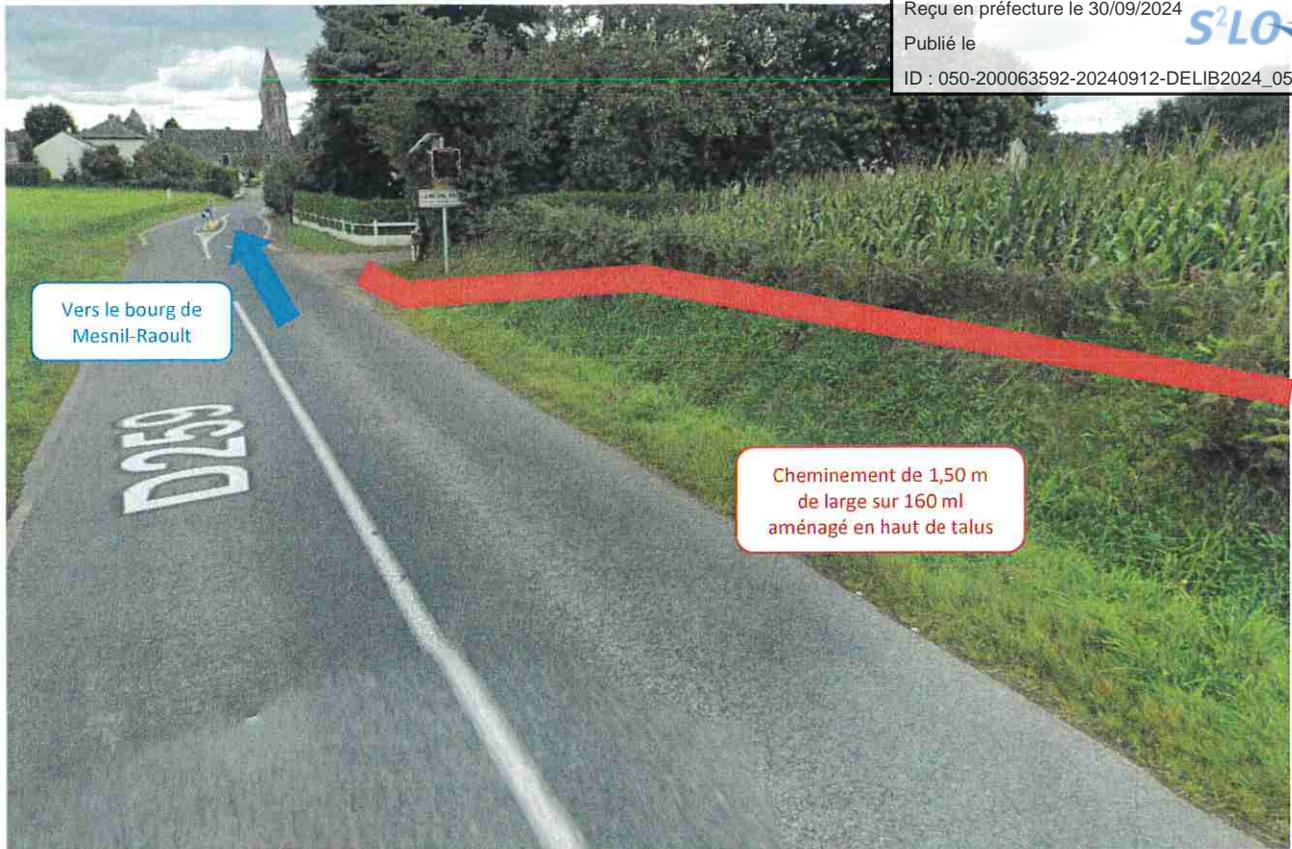
Echéance des travaux : 2nde semestre 2024

Bourg de Mesnil-Raoult

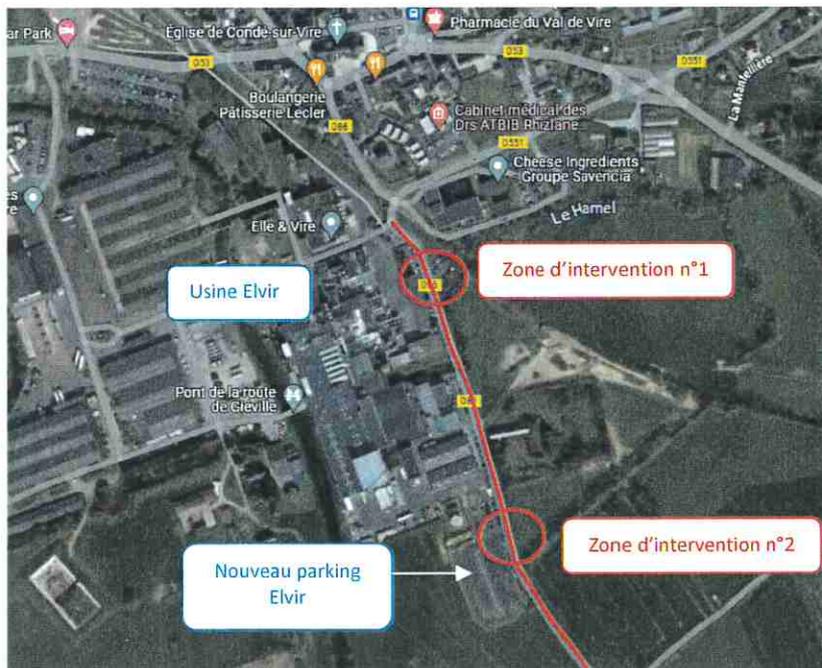


Liaison douce entre le lieudit la Bessinière et le bourg de Mesnil-Raoul

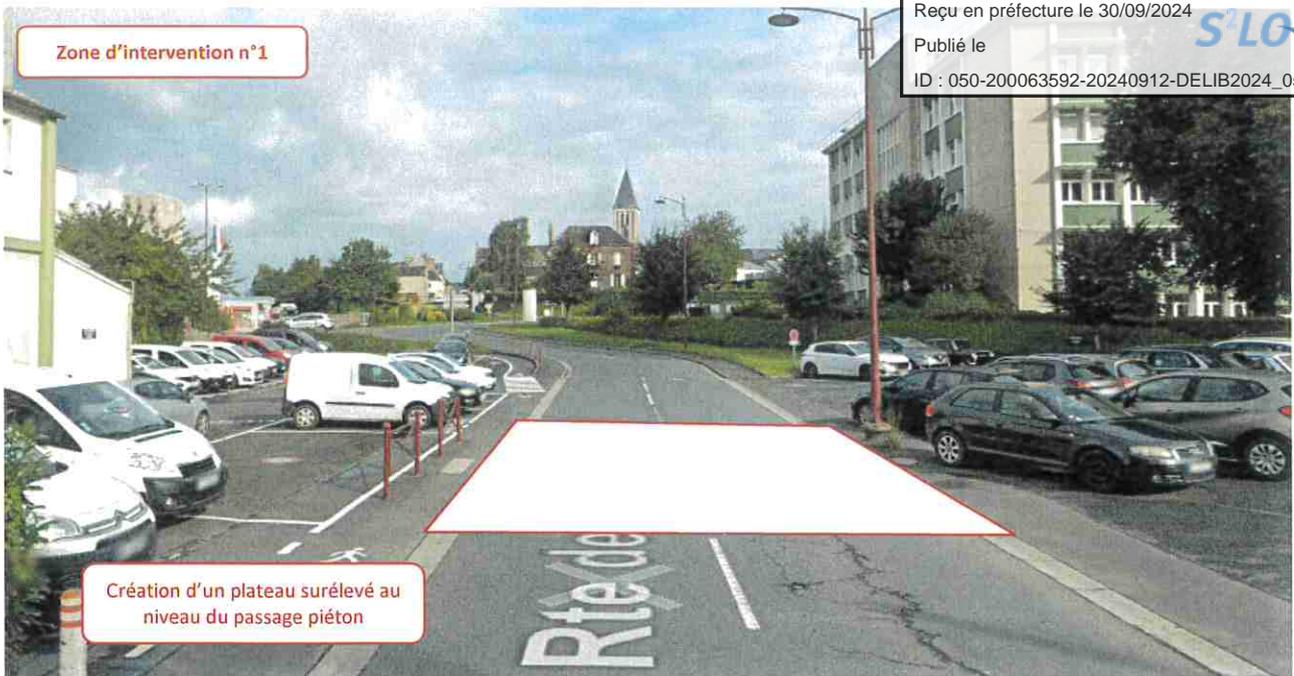




Route de Giéville



Zone d'intervention n°1



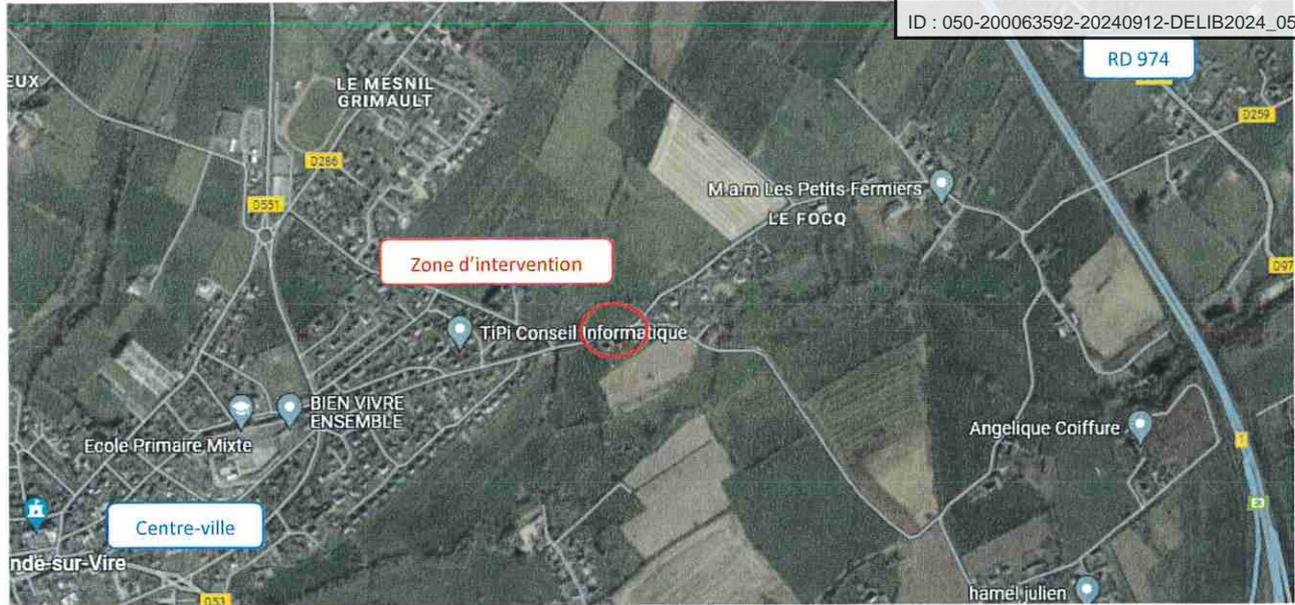
Création d'un plateau surélevé au niveau du passage piéton

Zone d'intervention n°2



Création d'un plateau surélevé en amont de la sortie du parking

Route du Focq



Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver le programme des travaux divers de sécurisation routière, d'un coût total de 43 296,00 € HT, ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Plateau surélevé bourg Mesnil-Raoult	12 405,00 €	28,65%	Département (amendes de police)	12 988,80 €	30,00%
Liaison douce lieudit La Bessinière	3 811,00 €	8,80%	Autofinancement commune	30 307,20 €	70,00%
Travaux de sécurisation route de Giéville	20 164,00 €	46,57%			
Plateau surélevé route du Focq	6 916,00 €	15,97%			
TOTAL	43 296,00 €		TOTAL	43 296,00 €	

- Solliciter une subvention de 12 988,80 € (30 % du coût HT) auprès du Département de la Manche au titre du programme 2024 des amendes de police ;
- Habilitier Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 050-200063592-20240912-DELIB2024_059-AR



- **Abroger la délibération n°2024-034 du 04/04/2024.**

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**

